

caractère particulier, en vérité unique, d'une organisation qui regroupe la quasi-totalité des États souverains sans être investie elle-même d'une autorité souveraine. Aussi convient-il de ne pas juger son efficacité selon les mêmes critères que pour un gouvernement ou un parlement national.

L'interdépendance planétaire

En trente ans, depuis la création des Nations Unies, la notion d'interdépendance planétaire s'est progressivement renforcée et imposée à un grand nombre. À mesure que les problèmes communs devenaient de plus en plus difficiles à régler sur une base nationale, les gouvernants comprirent combien étaient utiles, voir inévitables, la consultation et l'élaboration de solutions à l'échelle mondiale. Tant et si bien que, dans maints secteurs – santé, environnement, alimentation, emploi, population, transports, communication et commerce en particulier – une coopération des plus actives a été de règle au sein des Nations Unies. Les intérêts nationaux n'en continuent pas moins à influencer sur la politique poursuivie par chaque pays mais ils ne peuvent plus, à eux seuls et à l'exclusion des buts communs, constituer un fondement rationnel de cette politique; sur ce plan, l'O.N.U. en tant qu'institution universelle chargée de promouvoir et maintenir la paix, a remporté un succès d'une ampleur imprévisible lors de sa création (1945) à San Francisco. Aussi, malgré les affrontements qui ont parfois entravé les travaux des Nations Unies, le meilleur espoir pour l'avenir de l'Organisation réside-t-il dans l'accentuation régulière de l'interdépendance planétaire.

Dans une lettre adressée le 24 octobre 1975 au secrétaire général à l'occasion du trentième anniversaire des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Allan J. MacEachen, soulignait dans les termes suivants combien il était important de soutenir l'action de l'O.N.U., seule institution capable de résoudre les difficultés qui se posent dans un monde en pleine évolution :